



Roulons En Ville à Vélo
1 rue Michel Servet
26000 VALENCE
Tél. 06 04 13 18 23
revv@laposte.net
<http://revv-valence.org>



DESTINATAIRE

ASSEMBLEE GENERALE

Mardi 31 mars 2010, nous étions

une cinquantaine à la Maison du Vélo, au 1 rue Michel Servet, pour l'Assemblée Générale de REVV. Remercions pour leur présence et leurs interventions, Monsieur Lasbroas, maire de Saint-Péray, Patrick Ranc, adjoint au maire en charge des déplacements à Valence et Céline Champanet de la communauté d'agglomérations. Le conseil d'administration a été renouvelé, avec les nominations suivantes :

Nicolas Martin, président,

Bernard Bédouet, vice-président, responsable de la maison du vélo,

Bernard Mollaret, trésorier,

Pascale Lepetit, secrétaire.

L'AG est l'occasion de faire un examen rétrospectif des actions de REVV, de débattre des sujets de fond et d'élire les membres du CA. L'AG permet aussi de réunir tous ceux qui constituent les forces vives de REVV, les nouveaux comme les anciens, et, pourquoi pas, de susciter de nouvelles vocations.

Nous avons profité de ce moment particulier pour voter une motion réclamant la continuité des aménagements cyclables à nos décideurs.

DESTINATAIRE

REVV rencontre Alain Maurice

Le Maire de Valence, répondant à notre demande, nous a reçus dans son bureau le jeudi 03 juin. C'était pour nous l'occasion de lui rappeler notre volonté d'inscrire notre coopération dans la régularité et dans la durée, afin de faire avancer des sujets qui nous semblent essentiels : le problème du stationnement des vélos de jour comme de nuit, le traitement des axes principaux nécessitant des aménagements en site propre (plus de 5000 véhicules / jour) et le développement des zones 30 dans les espaces résidentiels et à l'intérieur des quartiers du centre ville.

Nous souhaitons que les réunions de travail avec les services techniques se fassent en présence des élus, compétents pour les décisions importantes. Nous pensons que la politique cyclable doit être traitée dans son ensemble et non limitée à l'aménagement de la voirie, avec, éventuellement, les autres partenaires concernés, comme les communes limitrophes, le conseil général, les services publics (SNCF, CNR, etc.) et bientôt, la communauté d'agglomérations. La concertation sera utile à condition d'impliquer REVV en amont des projets pour laisser à notre association le temps de la réflexion.

Une vraie politique cyclable n'est pas une affaire de budget, toujours faible au regard des dépenses engagées pour les aménagements routiers et se satisfaisant souvent d'équipements légers. Une vraie politique cyclable demande d'avoir

le courage de réaffecter l'espace réservé aux véhicules à moteur, quitte à mécontenter provisoirement les électeurs automobilistes. Les exemples chez nos voisins européens et dans quelques villes pionnières en France montrent que c'est payant à moyen terme !

Motion pour la continuité des aménagements cyclables

Les bandes ou pistes cyclables, souvent de faible longueur et non reliées entre elles, sont la règle générale. Ce manque de continuité constitue une difficulté majeure préjudiciable à la pratique du vélo. Sur un itinéraire, c'est la portion la moins protégée qui va déterminer la sécurité de l'ensemble ! C'est ainsi que des personnes fragiles peuvent être amenées à renoncer au vélo et à recourir à la voiture et que des parents se transforment en taxis pour conduire leurs enfants à l'école.

Nous avons besoin d'un réseau cyclable quadrillé pour assurer la continuité des itinéraires cyclables et la sécurité des cyclistes. Nous appelons les aménageurs à ne pas interrompre les aménagements cyclables aux premières difficultés techniques... et à établir des passerelles et des liaisons pour relier les axes principaux et constituer un véritable réseau cyclable.

(votée à l'AG REVV 2010 – 31/03/2010)

LE DEFI FORME

REVV s'est fortement mobilisé pour le « Défi Forme » organisé jeudi 8 avril par l'association Drôme Éducation Santé. Cette manifestation a pour objectif de promouvoir, auprès des étudiants, une activité physique régulière, gage essentiel d'une bonne santé. Et quel meilleur moyen pour garder forme et santé que de se déplacer en vélo !

REVV a tout lieu de se féliciter du succès de cette manifestation qui a permis :

- * de rencontrer, dans une ambiance sympathique, les étudiants valentinois, de nouer des contacts avec eux et de leur faire connaître notre association et ses activités,
- * de leur montrer les avantages du vélo, en les accompagnant, par exemple, sur un circuit où ils ont pu constater qu'en à peine une heure, on pouvait desservir tous les établissements universitaires du plateau, passer à la Fac Stendhal et au centre de Valence puis revenir, sans effort excessif, au gymnase Briffaut.

Merci donc aux organisateurs de l'ADES qui nous ont accueillis et à Libélo qui a mis à notre disposition des vélos de type « location longue durée » pour notre circuit démonstratif.

Merci à Carbone Zéro, aux Revveurs et Revveuses qui ont contribué au succès de cette manifestation. Et d'abord à Jean-Paul Magnan qui a assuré, avec l'aide de Lucien et Jean-Paul, une animation exceptionnelle avec ses multiples engins vélocipédiques, vélos couchés, triporteurs, tricycle à bascule, mini-vélos et autres engins ingénieux et divertissants. Merci à Albert, guide incomparable des circuits urbains, et à Patrice, dévoué serre-file. Merci à tous



ceux qui ont tenu le stand de REVV, Michel, Pascale, Jean-René et surtout Claude dont la souriante insistance auprès des étudiants nous a permis de recueillir des données très utiles sur leur mobilité.

La première leçon que nous pouvons tirer de ce Défi Forme est que le vélo est un mode de déplacement particulièrement bien adapté aux besoins de la population estudiantine (ils sont près de 10 000 à Valence). Mais que très peu d'étudiants sont cyclistes : REVV doit donc faire des efforts pour toucher cette catégorie.

Il apparaît, au vu des premières réponses données à notre enquête, que les étudiants méconnaissent totalement les avantages du vélo. Et s'ils n'utilisent pas le vélo pour se déplacer, c'est :

1°) parce qu'ils n'en ont pas et ne savent pas comment s'en procurer (quand on leur signale l'existence de la bourse aux vélos de REVV, l'intérêt est immédiat)

2°) parce qu'ils ne peuvent ranger en sécurité un vélo à leur domicile.

Ce dernier point est fondamental, sans garages à vélos sécurisés, il n'y aura pas de changement dans la mobilité des étudiants valentinois. La ville de Valence ne peut se déclarer favorable au vélo et laisser les résidences universitaires, dont elle est propriétaire, n'offrir aucune possibilité de rangement pour les vélos alors qu'elles possèdent toutes des parkings bien sécurisés pour les voitures ! La situation actuelle ne fait que renforcer la prépondérance de la voiture dans la population étudiante. Et pourtant l'installation de garages à vélos près de ces résidences ne nécessite pas des dépenses exorbitantes

Jean-René

AU LYCEE EN VELO EN AFRIQUE



Dès l'entrée, dans l'immense espace de ce lycée de Ouagadougou (Burkina Faso), on est saisi par l'ampleur du parc à vélos, des centaines d'engins serrés les uns contre les autres mais toujours accessibles, dans un certain ordre, à l'intérieur d'une enceinte clôturée. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils brillent au soleil (abondant bien sûr).

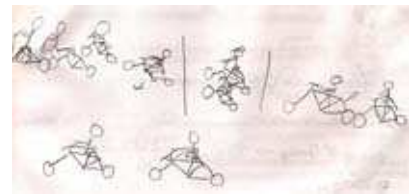
A noter le très grand nombre de bicyclettes chinoises qui ont littéralement envahi le pays (comme les motos d'ailleurs, les japonaises ont disparu). Fini les licences françaises montées à Bobo-Dioulasso...

Ce parc est gardé par une ou deux personnes qui s'assurent que les élèves ont bien payé leur cotisation mensuelle, de 0.80 € environ, et qui... gardent les véhicules, bien sûr. Une annexe reçoit les petites motos (chinoises, elles aussi, en général) des profs ou des élèves aisés.

Le système donne toute satisfaction et encourage les déplacements à deux roues dans une ville qui s'étend toujours plus et dont le niveau de vie est modeste pour la plupart des foyers.

Paul

JE VAIS A L'ECOLE EN VELO



Depuis quelques années déjà, l'association REVV intervient dans les écoles valentinoises pour promouvoir, intensivement, le déplacement à vélo, durant une semaine, celle du 31 mai au 4 juin, cette année.

L'action est organisée comme un jeu entre plusieurs classes d'écoles primaires. Le nombre de déplacements journaliers à bicyclette, pour se rendre à l'école, est comptabilisé. La classe ayant le meilleur score est déclarée gagnante.

Sur les 14 classes qui ont participé, c'est la classe de **CM2 de l'école St Apollinaire** qui a gagné avec 74% de déplacements à vélo. Il faut préciser que cette classe est partie, pendant les 2 derniers jours de la semaine, faire le tour du lac d'Annecy à vélo (donc un taux de 100% de cyclistes, les 3 et 4 juin). Les autres classes ont également de très bons résultats puisque environ un déplacement sur deux a été fait en vélo. Espérons que les élèves, soutenus par leurs parents, continueront !

ça ne pollue pas, ça apprend à être autonome, c'est rigolo. C'est pratique pour les petits trajets, on peut aller faire ses courses et c'est aussi pratique. En ville, ça va beaucoup plus vite qu'en voiture.

C'est peut-être plus confortable dans une voiture, mais c'est mieux à VELO.

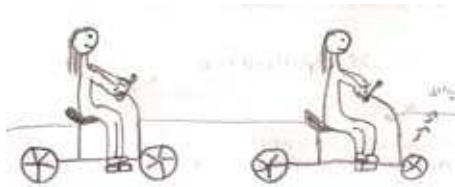
Venez tous à vélo»

Tino (Archimbaud) : « Ces trajets à vélo m'ont plu, ce qui était sympa, c'est d'avoir la confiance de mes parents. Ce qui était difficile c'est de faire la grande montée de la rue Faventines. »

Sibel (Archimbaud) : « Les premières fois c'était difficile; j'avais peur de faire du vélo avec les voitures, par exemple dans les ronds-points. J'ai beaucoup aimé les feux tricolores. C'était génial de faire du vélo dans la circulation. Et, en plus avec le vélo, je fais du sport. »

Mehdi (Archimbaud) : « Le jeudi j'ai vu une voiture aller super vite, j'ai cru qu'elle allait m'écraser. Vendredi, je suis allé à vélo avec mes amis »

Lorie (Camus) : « Moi ce qui m'a plu c'est quand on était tous en vélo. J'adore faire du vélo, ça fait faire du sport et surtout ça ne pollue pas ! Et tout le monde peut en faire. Le vélo, ça ne va pas très vite mais ce n'est pas grave, on regarde le paysage. Il y a quelques dangers mais quand on fait



Cette opération en milieu scolaire pouvait servir de supports aux instituteurs.

En arts plastiques, certains élèves ont dessiné de sympathiques vélos.

En français, des élèves ont rédigé un petit texte sur cette expérience.

En mathématiques, les classes ont calculé le nombre de déplacements moyens par enfant. Une classe de l'école Archimbaud a calculé l'ensemble des kilomètres parcourus à vélo pendant la semaine (129 km, pas mal) et surtout le nombre de grammes de CO² économisés par rapport aux déplacements motorisés, 24 400 g. Merci pour la planète ! Et bravo pour ce savant calcul !

Ce que disent les enfants à la fin de la semaine :

Bérénice (Léo Lagrange) a écrit :

« Le vélo c'est bien pour la santé, ça nous fait faire du sport,

bien attention, tout va bien ! Et hors des sorties vélo de l'école ou de la semaine de REVV, je fais quand même du vélo. J'aime le vélo »

Angelo (Archimbaud) : « Je pars de chez moi en vélo, j'ai le choix entre 2 trajets. Les 2 me plaisent. Tirage au sort. Premier trajet, je passe devant un parc pour les petits, après je suis sur le trottoir jusqu'à l'école. 2^{ème} trajet, je vais tout droit. Je passe devant une place. Il y a des fois un copain et j'arrive à l'école. Sympa et pas difficile ! »

Adam (Archimbaud)- encore un militant -« En roulant en vélo, je me sens libre, je ne suis pas enfermé dans une voiture en sachant que je suis en train de polluer l'atmosphère. Vive la planète, vive le vélo, vive la nature ! »

Valentine (St Apollinaire) « sauvons la planète ! Tous à vélo !!! »

Pascale



PEDALONS MIEUX, PEDALONS COUCHES



Pour transporter plus de bagages



Alors que la circulation automobile urbaine devient de plus en plus compliquée, oscillant entre embouteillages, pollution, coût, temps perdu et problèmes de parking, le vélo tente de s'imposer à tous niveaux...

Le vélo droit, le vélo de course, le Vtt ou le modèle de ville ont toujours le vent en poupe, de plus en plus équipés et sécurisés...

En marge du vélo classique, un engin quelque peu « anticonformiste » sillonne la région depuis quelques années, attirant la curiosité.

LE VELO COUCHE ... pourquoi ?

Curiosité moderne ou élucubration de quelque original local ?

Certainement pas puisque son inventeur est un ingénieur français répondant au nom de Charles Mochet qui, en 1932, établit un record de l'heure, avec une moyenne de 45km/h.

Vite arraisonné par l'Union Cycliste Internationale, pour raison de géométrie non conforme, l'engin fût laissé aux oubliettes...

Les USA et les Pays-Bas, eux, remirent cet engin au goût du jour, l'améliorèrent et en firent un véritable moyen de voyager avec moins de fatigue...

Actuellement, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis se taillent la part du lion, au détriment de la France très peu intéressée par ce genre de bicyclette bizarre...

Seuls les quelques 1300 utilisateurs de notre pays en vantent les mérites mais il faut dire que leur nombre va grandissant.

L'inconvénient majeur, si l'on excepte l'originalité, qu'il faut assumer parfois, c'est le prix, assez élevé, vu les petites séries en fabrication...

La devise du « vélocouchiste » en anglais : « bentrider » est la suivante : l'essayer c'est l'adopter !

Voyons ensemble les avantages et inconvénients de ce mode de pédalage.

D'abord, les inconvénients :

- plus lent en côte
- sensiblement plus lourd
- plus cher même en bas de gamme
- nécessite un bon sens de l'équilibre
- moins facile à transporter (plus long)
- absolument pas discret
- signallement de sécurité obligatoire

Pour les avantages :

- le confort (dos bien maintenu, plus de maux aux cervicales, reins poignets, fesses)
- stabilité, tenue de route, (plus bas)
- meilleure visibilité à la conduite
- pieds en avant (meilleure réception aux chocs)
- meilleure résistance au vent
- vitesse sur le plat
- rythme cardiaque moins élevé (thorax dégagé)
- agrément de conduite inégalable (style voiture de sport)
- chutes plus rares et plus bénignes
- grande aptitude aux longs parcours de voyage
- facilité de charge basse et traction de remorque etc...

Voilà, j'ai tout dit sauf qu'il existe, en France, une bonne quinzaine de revendeurs (voir le site web : A.F.B.) et que de nombreux modèles sont disponibles sur le marché, modèles de ville, de randonnée, de sport, de compétition sur route ou sur circuit et, également, des modèles de record (voir photos), en type mono, tandem en ligne ou de front, tricycle, pliant, caréné etc...

Jean Paul

Jean Paul est un REVVeur qui conçoit et construit lui-même ses vélos couchés. Il ne vend pas ses vélos. Il a participé à la construction de la remorque de REVV affectée au gravage.

Pour ceux qui veulent être encore plus bas et plus couché, choisissez le tricycle couché



Tricycle Carbone Zéro

DANGER, GRILLE D'EGOUT !



Sur les deux photos de gauche, les grilles, disposées dans le sens de la circulation, peuvent déstabiliser les cyclistes utilisant des pneus fins.

Lorsque c'est possible, il est préférable de les tourner d'un quart de tour.

Suggestion : quand les grilles sont en bonne position, mettre une marque à la peinture pour que les employés municipaux pensent à les remettre dans le bon sens. Gilbert

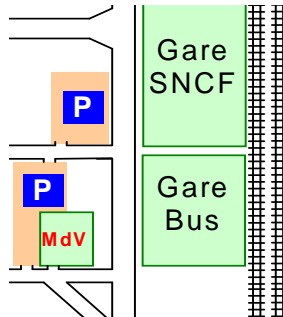
Par pitié, Messieurs les aménageurs, arrêtez d'installer des grilles et revenez aux avaloirs d'antan.

Les vélos sont, pour la plupart, dépourvus de suspension et le derrière du cycliste urbain est endolori à force de tressauter sur les grilles, bordures basses, caniveaux, bouches à clef, les regards de toutes sortes, les tranchées mal rebouchées et les chaussées défoncées. Michel

La maison du vélo accueille les cyclotouristes valentinois (CTV)

La maison du vélo a vocation à accueillir d'autres associations vélo. Le club des cyclotouristes valentinois s'est donc naturellement associé à REVV pour animer la maison désormais commune. Les CTV ont construit un bureau sur le modèle du local atelier, qui leur servira de lieu de réunion et de permanence. Rappelons que la FUBicy et la FFCT entretiennent des rapports étroits pour défendre la place du vélo au niveau national.

Le CTV fêtera ses 80 ans d'existence les 2-3 octobre dans la MdV.



Maison du vélo

1 rue Michel Servet

Permanences lundi et jeudi après-midi et tous les 1^{iers} samedis du mois de 15 à 18 h

- REVV et ses bénévoles vous proposent :**
- Marquage Bicycode contre le vol des vélos
 - Bourse aux vélos permanente
 - Atelier vélo : outillage et conseils
 - Vélo - école
 - Plans de déplacements et itinéraires
 - Conseils contre le vol (tests antivols)
 - Récupération de vieux vélos et recyclage
 - Contrôles techniques
 - Equipements de sécurité (gilets, brassards)
 - Documentation sur le vélo

Ce vélo couché va presque deux fois plus vite!

Pour les vélos traditionnels, les records de l'heure homologués par l'UCI (union cycliste internationale) sont de 49,700 pour les hommes (Ondrej Sosenka) et 48,159 pour les femmes (Jeannie Longo)



Contre-sens cyclable, rue Denis Papin

La ville de Valence a aménagé un nouveau contre-sens cyclable, rue Denis Papin, au sud du pont de la Cécile.

Un encouragement à utiliser son vélo pour les écoliers de Léo Lagrange, les lycéens de Saint Victor et tous les habitants des quartiers sud.



LIBELO

Trois mois déjà que l'agglomération dispose d'un service de location de vélos. Trois possibilités s'offrent à l'utilisateur :

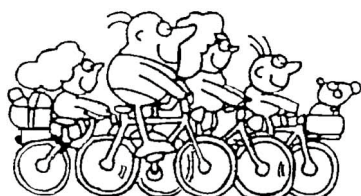
le vélo en libre service occasionnel, accessible sur certaines bornes avec sa carte bancaire,
le vélo en libre service régulier, en souscrivant un abonnement annuel dans le magasin Carbone Zéro près de la gare,
le vélo en location longue durée, en souscrivant un abonnement de 3 à 11 mois chez un vélociste partenaire.



Les stations Latour-Maubourg et Briffaut ne sont toujours pas en service. S'agit-il d'exclure les nombreux étudiants de Valence ? A REVV, on espère bien que ce problème sera rapidement résolu.

L'adhésion 2010 c'est encore temps !

Grâce aux bénévoles qui animent l'association mais aussi grâce au soutien des adhérents, toujours plus nombreux, qui donnent à l'association sa légitimité face aux décideurs politiques, REVV a obtenu, depuis sa création, des progrès indéniables et continue à défendre la place du vélo en ville et plus largement à promouvoir le partage de la rue entre tous les utilisateurs.



Départ des balades au Champ de Mars, devant le kiosque Peynet (Valence)

Elles sont gratuites, sauf celles encadrées par Valence Ville d'Art et d'Histoire.

Pas d'inscription préalable, il suffit d'être au rendez-vous.

Renseignements à REVV (Roulons En Ville à Vélo) au 06 04 13 18 23.

- Samedi 4 septembre, de 15 h à 17 h :** marquage bicycode®, à la maison du vélo.
- Lundi 13 septembre :** début de la semaine de la mobilité avec l'opération « je fais mes courses à vélo ».
- Jeudi 16 septembre à 20 h :** diaporama sur la place du vélo en ville au Japon
- Vendredi 17 septembre à 17 h :** test multimodal
- Dimanche 19 septembre à 9 h 30 :** tour de l'agglomération valentinoise (pique-nique).
- Mercredi 22 septembre :** stand info, marquage gratuit, contrôle technique
- Mercredi 22 septembre à 20 h :** lecture à la maison du vélo.
- Samedi 2 octobre, de 15 h à 17 h :** marquage bicycode®, à la maison du vélo.
- Dimanche 17 octobre à 9 h 30 :** circuit bourcain, avec arrêt à Graine de Cocagne.
- Samedi 6 novembre, de 15 h à 17 h :** marquage bicycode®, à la maison du vélo.
- Dimanche 18 novembre à 10 h :** du chemin des contrebandiers aux canaux.



Vélocité, la revue du cycliste urbain. Abonnez-vous à la revue Vélocité : vous y trouverez toute l'actualité sur le vélo urbain et son développement, sur les enjeux, les politiques engagées, les aménagements cyclables et sur l'évolution de la législation, tout cela vu du côté des usagers, avec des conseils pratiques et indispensables.

> Bulletin d'abonnement Vélocité

- ▶▶▶ **Abonnement individuel et associations :**
 - 1 an • 16 euros (5 numéros) - 2 ans • 32 euros (10 numéros)
- ▶▶▶ **Abonnement administrations, collectivités et entreprises :**
 - 1 an • 30 euros (5 numéros) - 2 ans • 60 euros (10 numéros)

N° d'abonné(e) :

Nom : Prénom :

Organisme :

Adresse :

M@il : Tél. :

(facultatif) Profession : Année de naissance :

Ci-joint un chèque de euros à l'ordre de FUBicy - à renvoyer à : FUBicy - 12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg

Bulletin d'adhésion 2010 à REVV

Adhérent	Année de naissance :	Conjoint	Année de naissance :
Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
Rue :		Code postal :	Ville :
Téléphone :	Portable :	Courriel :	

Pour préserver l'environnement, je ne souhaite pas recevoir l'édition papier du REVVeries, je le téléchargerai sur le site de REVV

Cotisation

Individuelle à 8 € Familiale à 12 € Etudiant ou chômeur à 5 € Dons et soutiens€

Veuillez trouver ci-joint mon règlement de euros par chèque à l'ordre de REVV

NB : L'adhésion donne droit à un marquage gratuit contre le vol, pensez à en profiter !

Complétez ce bulletin et retournez le une fois complété (avec votre chèque) à : Michel Bellenger - REVV
56 allée Le Corbusier
26 000 VALENCE

Activités de REVV

- Je suis prêt à participer à certaines actions de REVV (facultatif) :
- Permanences à la maison du vélo, un après midi par semaine ou par mois (rayer la mention inutile)
- Autres suggestions :

Valence-Saint Péray : 50 km/h sur le pont Mistral ?



Les réflexions menées par la commission Pont Mistral, créée au sein de REVV cet automne, nous ont conduit à considérer qu'il fallait traiter le problème du pont Mistral dans le cadre de l'itinéraire Valence Saint-Péray. Cet itinéraire est très fréquenté car il draine tout les déplacements urbains entre les deux rives (25 000 véhicules / jour).

Les aménagements du pont, limités à deux bandes de largeur réduite, soumises aux rafales du vent et frôlées par des véhicules dont la vitesse n'est limitée qu'à 70 Km/h, rendent cet itinéraire dissuasif pour les cyclistes non chevronnés. Ces bandes ont été obtenues de haute lutte en 1995 mais depuis, l'aménagement du pont ne s'est pas amélioré. Les comptages que nous avons effectués ont montré l'importance de ce passage mais aussi une stagnation du nombre de vélos, contrairement à la tendance générale.

REVV a donc fait des propositions concrètes qui ont été présentées lors de la dernière AG. L'aménagement d'une piste bi-directionnelle sur la voie Nord nous semble une solution susceptible de régler un certain nombre de points noirs. La prolongation de la voie bus-cycliste des boulevards sur le pont et au-delà nous semble aussi réalisable, à condition de trouver une solution pour réduire le trafic automobile (3^{ème} pont ou davantage de modes doux ?).

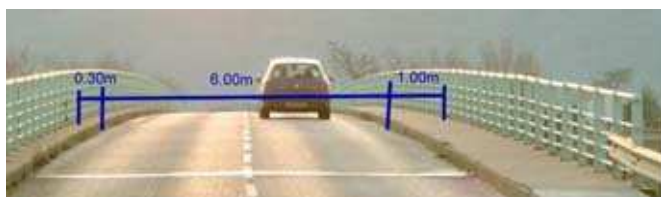
Répondant à la demande de REVV, la ville de Valence nous a conviés à une réunion de travail avec les services techniques de Valence, le lundi 3 mai, en présence des techniciens de Guilherand, de Saint-Péray, des techniciens des conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche ainsi que de la communauté d'agglomérations de Valence. Cette réunion a été positive puisque nous avons pu présenter en détail nos propositions et en discuter sereinement avec les techniciens.

Les villes de Valence et de Guilherand ainsi que les deux départements nous ont annoncé que la vitesse sur le pont pourrait bientôt être limitée à 50 km/h (une solution administrative ayant été trouvée consistant à positionner les limites d'agglomération au milieu du pont). Cette réduction de la vitesse est une demande récurrente de REVV depuis que celle-ci est passée à 70 km/h.

En outre, Guilherand nous a annoncé un projet de rond-point au débouché du pont, intéressant pour casser la vitesse à l'entrée de la ville. La ville prévoit un réaménagement de l'avenue de la République dans le but de favoriser le commerce de proximité.

Nous attendons maintenant que la communauté d'agglomérations se saisisse du dossier pour piloter le travail de concertation nécessaire en vue de parvenir à une situation satisfaisante pour les cyclistes.

Un chaucidou pour Via-Rhône



La véloroute voie verte Via-Rhône sera bientôt terminée, au Nord de Valence. Elle doit emprunter le pont qui enjambe le canal à La Roche de Glun, large de 6 mètres seulement et supportant un trafic de 7000 véhicules par jour.

Ne pouvant financer son élargissement ni créer une passerelle, le conseil général de la Drôme se propose, pour apporter une meilleure sécurité aux cyclistes, de mettre en place une solution expérimentale appelée « chaucidou ». Ce dispositif consiste à modifier le partage des voies, comme le montrent les photo ci-dessus. Au lieu de disposer d'une voie de 3 mètres dans chaque sens, les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale à double sens de circulation réduite à 3,70 mètres. Pour se croiser, ils peuvent empiéter, avec précaution, sur les bandes cyclables de 1 mètre. Il est prévu de limiter la vitesse à 50 ou 70 km/heure.



Pour vérifier si cette solution apporte une réelle sécurité aux cyclistes, un suivi de l'expérimentation s'avère nécessaire.

Nous recherchons des témoignages d'utilisateurs utilisant ce pont avant et après l'aménagement.

Merci de me faire passer les récits des personnes qui empruntent ce pont à vélo aujourd'hui et qui l'emprunteront demain, lorsque le dispositif sera mis en place. Qu'elles indiquent leur nom, leur numéro de téléphone ou leur adresse pour que le CETE puisse, le cas échéant, les contacter

Je transmettrai ces témoignages au CETE, à la FFCT, à la Direction des routes et à la Mission VVV.

Tel : 06 82 48 97 46.

Albert.cessieux@orange.fr

Albert Cessieux